

Date dépôt du dossier :
N°:
Date de la commission :

DOSSIER DE CANDIDATURE
APPEL À PROJET – résidence de création artistique et culturelle
Année universitaire 2018-2019

- ⇒ Compléter les pages 1, 2 et 3
- ⇒ Joindre pièces justificatives de la liste en page 4

Dossier complet à envoyer par mail à vie.etudiante@univ-tln.fr

Ou à déposer/envoyer au
Service vie étudiante - Ludmila VEILLARD (FA 301)
Université de Toulon
Bât PI – campus Toulon
CS 60584
83041 TOULON CEDEX 9
04 83 36 63 92

TITRE DU PROJET :

RESPONSABLE ARTISTIQUE DU PROJET

Prénom / Nom :

Adresse :

.....

.....

Tél. :

Email :

Collaborateurs / équipe :

.....

ASSOCIATION / STRUCTURE MORALE / ORGANISME ADMINISTRATIF RÉFÉRENT

Titre :

Représentant légal :

Personne chargée du suivi budgétaire :

Adresse du siège social :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Partenariat(s) autres que l'Université, si envisagé(s)

Qui

Quoi

Qui

Quoi

VOTRE BUDGET - RÉSUMÉ

Le budget présenté doit être équilibré : Total Dépenses = Total Recettes

DÉPENSES	Montant	RECETTES*	Montant	Déjà acquis **
Achats		Vente		
Services extérieurs		Subvention UTLN		
Déplacements		Autres subventions		
Communication		Autres produits		
Droits d'auteurs				
Taxes				
Salaires				
Aides en nature		Aides en nature		
TOTAL		TOTAL		

**Les aides en nature sont également considérées comme des co-financements, par conséquent, vous devez les faire figurer dans votre budget avec la mention AIDE en NATURE et les chiffrer*

*** si des recettes sont déjà acquises, le signaler : oui combien ?*

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS RETENUS

Le projet et ses créateurs :

- Présentation du/des artistes et collaborateurs et des projets déjà réalisés
- Présentation détaillée du projet / calendrier / lieux envisagés
- Budget prévisionnel détaillé
- Devis ou pièces pouvant justifier les dépenses
- Attestations des co-financements acquis ou en cours d'acquisition

La structure morale :

- Les statuts, l'identification des responsables
- Le récépissé de déclaration ou modification en préfecture
- Extrait Journal Officiel
- Attestation SIREN
- RIB
- L'attestation en responsabilité civile de l'association et/ou attestation d'assurance
- Pour les artistes indépendants, l'affiliation à l'organisme administratif référent (AGESSA ou Maison des artiste).